



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Le Gouverneur

AVIS N° 009 – 05 – 2020 PORTANT PROROGATION DES MESURES DE PROMOTION DES PAIEMENTS ELECTRONIQUES DANS LE CONTEXTE DE LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU COVID-19

En raison de la persistance de la pandémie liée au COVID-19, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, en abrégé BCEAO a décidé, en relation avec la communauté des émetteurs de monnaie électronique de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (Banques et Etablissements de Monnaie Electronique), de la reconduction des mesures de promotion des paiements électroniques dans le contexte de la lutte contre la propagation du COVID-19.

En conséquence, l'Avis n°004-03-2020 en date du 1^{er} avril 2020 relatif aux mesures de promotion des paiements électroniques dans le contexte de la lutte contre la propagation du COVID-19 est prorogé, à compter du **3 mai 2020**, pour une durée de trente (30) jours.

Le présent Avis est notifié à l'ensemble des banques ainsi qu'aux établissements de monnaie électronique de l'Union et est publié partout où besoin sera.

Fait à Dakar, le 30 AVR. 2020

Tiémoko Meyliet KONE